

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le *Morning-Post* considère le rappel de Turin du baron de Talleyrand plutôt comme le symptôme d'un état des choses embarrassé que comme l'indice d'une rupture entre le Piémont et la France. L'occupation des Marches et de l'Ombrie pourrait conduire à des complications européennes si sérieuses, ajoute le *Morning-Post*, que nous comprenons le désir de l'empereur Napoléon d'éviter toute apparence de complicité dans la politique sarde.

L'empereur Napoléon ne peut pas réellement désapprouver une demande qu'il a dû considérer comme inévitable tôt ou tard. Ses propres lettres, ses instructions à M. de Gramont, les brochures publiées, tout prouve que la situation, dans les Etats de l'Eglise, n'était plus tenable. Les troupes françaises restent à Rome seulement pour la sécurité du Pape, mais non pour maintenir un mauvais gouvernement. Le mouvement national qui se produit dans les Etats de l'Eglise pouvait donc seulement amener une protestation de pure forme de l'empereur Napoléon.

Ce souverain était sérieusement opposé à la politique sarde; l'envoi d'un corps d'armée français sur la frontière du Piémont serait un moyen bien plus efficace qu'une protestation. D'ailleurs, les événements des Marches et de l'Ombrie pouvaient être prévus, et si aucune mesure n'a été prise pour les empêcher, nous pouvons dès lors supposer que l'empereur Napoléon n'a pas l'intention de s'y opposer réellement.

Les journaux italiens regrettent le rappel de l'ambassadeur français. *Il Diretto* dit : Nous devons nous resserrer autour du roi pour l'aider à sortir des difficultés actuelles. D'autres journaux parlent dans le même sens.

L'Opinione dit : L'Italie ne prétend pas que la responsabilité de la France lui serve de bouclier. Une large liberté d'action est nécessaire à notre gouvernement. Les Etats amis ne doivent pas pour cela être solidaires de la politique imposée au gouverne-

ment par la condition intérieure de la péninsule.—
Havas.

On lit dans le *Norning-Post* du 13 septembre :

Le conte publié ces jours-ci par le *Nord* est absurde. Notre confrère prétend que l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse se sont coalisées contre la France, et que ces puissances se sont solennellement accordées sur trois points qu'il énumère : 1° s'opposer à toute intervention militaire de la France en Italie sous quelque prétexte que ce soit ; 2° s'opposer à toute intervention militaire de la France en Europe, sans qu'elle se soit préalablement entendue avec les puissances ; 3° s'opposer à toute extension du territoire de la France, soit par conquête, soit par négociation. Nous croyons devoir nous borner à démentir de la manière la plus formelle cette assertion de notre confrère.

Le *Journal de Constantinople* annonce que, d'après des informations particulières, en date du 22 août, reçues de Damas, et à l'exaltitude desquelles il a tout lieu de croire, on peut porter jusqu'à ce jour à 160 le nombre des assassins condamnés par la commission de justice et exécutés en public à Damas, après la sanction suprême du commissaire plénipotentiaire de S. M. le sultan.

Les dernières nouvelles venues de Damas apprennent l'exécution, après jugement, de quatre des principaux officiers turcs convaincus de complicité dans les massacres.

On a trouvé dernièrement à Constantinople, dans le palais impérial de Dolma-Bagdche, vers minuit, un homme inconnu d'un aspect particulier, qui se promenait dans le salon attenant à la chambre à coucher de l'empereur. Sur un cri de la femme esclave qui gardait l'empereur, il fut arrêté par les eunuques ; conduit le lendemain devant le juge, il simula la folie ; mais on ne croit pas qu'il soit aliéné. Quelques-uns le prennent pour un voleur, d'autres pour un assassin qui voulait attenter à la vie du sultan.

Nous recevons de Berlin, sous la date du 14 septembre, la lettre suivante :

« Le comte Rechberg doit adresser sous peu, aux représentants de l'Autriche à l'étranger, une dépêche-circulaire dans laquelle il déclarera que, sans accepter purement et simplement le principe de la non-intervention, l'Autriche s'abstiendra de s'immiscer dans les affaires italiennes, tant que les possessions de la maison de Habsbourg ne seront pas attaquées. On assure que le prochain envoi de cette dépêche a été annoncé confidentiellement à notre cabinet. Cette manifestation diplomatique a été provoquée d'ailleurs par une question directe posée par le cardinal Antonelli au baron de Bach, ambassadeur d'Autriche à Rome, sur le secours que le Saint-Siège pourrait espérer du gouvernement autrichien, en cas d'attaque dirigée contre les Etats Pontificaux. Le baron de Bach a fait la réponse que la dépêche du comte de Rechberg est destinée à développer.

» Le régent est constamment sur les champs de manœuvre, assistant tantôt aux exercices de Wittstok, tantôt à ceux de Murchberg. Quand ces manœuvres seront terminées, le prince se rendra à Jalters et de là Bade. Il est probable que c'est à Aix-la-Chapelle qu'il recevra la reine Victoria. —
Havas.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les dépêches de Naples nous apprennent que Garibaldi s'occupe exclusivement de l'organisation des forces militaires et maritimes du pays. L'armée du royaume des Deux-Siciles prendra, à l'avenir, le titre d'armée d'Italie méridionale. Les soldats napolitains seront incorporés dans cette armée, dont les volontaires garibaldiens feront également partie. Elle sera portée au chiffre de 150,000 hommes, et, pour compléter ce chiffre, on aura recours, soit à un appel de nouveaux volontaires dans toute l'Italie, soit à une levée extraordinaire.

Garibaldi a décidé aussi que la marine napolitaine

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Un peu rassurée par cette perspective, la vieille dame consentit en laissant échapper les petits murmures d'un mécontentement facilement apaisé.

Il serait sans doute exagéré de prétendre qu'Henri de Brian congut au seul aspect de cette jeune personne une de ces impressions subites dont la littérature d'alors faisait un fréquent usage. Cependant, et sans se rendre précisément compte de sa sensation, il éprouvait une sorte de sympathie pour cette charmante enfant, dont les traits l'avaient frappé et dont les manières, la modestie, indiquaient une fille bien élevée et tout-à-fait au-dessus de tout ce qui l'entourait : aussi passa-t-il une heure entière à l'admirer malgré les plaisanteries de Léon, dont la prédiction se réalisait plus qu'il ne l'eût supposé lui-même.

Cependant dix heures sonnèrent, le chef d'orchestre annonça la dernière contredanse, et les cinquants du père Bernard n'éclairaient plus que très-médiocrement la salle de bal déjà abandonnée par la plus grande partie du public.

A ce moment Louise et sa tante se levèrent ; après avoir mis leurs chapeaux, leurs châles, et donné à leur

toilette ce coup-d'œil que n'oublie jamais la moins coquette des femmes, elles se dirigèrent vers la maison qu'il fallait traverser pour se retirer. Sur le seuil de la porte, elles rencontrèrent M^{me} Bernard ; le visage de la brave femme resplendissait.

— Ah ben ! dit-elle, Madame Monneret, c'est bien aimable à vous tout de même d'être venue à notre ouverture avec M^{lle} Louise. Figurez-vous que je vous ai aperçues dès le commencement de la fête, et je voulais aller vous dire un petit bonsoir, mais nous avons eu tant à faire !

— Je comprends ça, madame Bernard ; vous avez été, en effet, bien occupée, et je suis enchantée pour vous de votre succès.

— Pas vrai que c'était bien ? dit l'aubergiste radieuse.

— Très-bien, reprit Louise ; tout était bien ordonné, et on s'est beaucoup amusé.

— Vous reviendrez dimanche prochain, faut croire ? fit M^{me} Bernard en regardant Louise.

— Excusez-nous, reprit M^{me} Monneret, un bal, c'est très-amusant, sans doute, mais une joyeuse personne avec une vieille tante, c'est bon une fois ; nous avons voulu voir toutes vos magnificences, mais, je le répète, deux femmes seules s'exposent le soir, et savez-vous qu'il y a un bon quart-d'heure de chemin d'ici chez nous ?

— Eh bien ! voulez-vous un de nos garçons pour vous accompagner ?

— Merci bien ! ce n'est pas la peine, répondit M^{me} Monneret ; j'ai vu quelques personnes qui vont de mon côté, et en marchant un peu vite nous arriverons, j'espère, sans encombre.

— Allons ! comme vous voudrez ; ce n'est pas l'embaras, il fait clair de lune et c'est tout payé, comme on dit. Bonsoir, madame Monneret, bonsoir, mademoiselle Louise, au plaisir de vous revoir.

M^{me} Monneret et sa nièce souhaitèrent une bonne nuit à la maîtresse du *Cœur-Volant*, et tournant à droite d'un pas assez pressé, elles eurent bientôt dépassé les dernières maisons du village.

Ainsi que l'avait bien remarqué M^{me} Bernard, la lune brillait au ciel et inondait le paysage de cette mystérieuse lumière bleue pâle qui est une des poésies de la campagne. Le silence profond n'était troublé que par le cri rauque et mélancolique de la grenouille et par le vent qui faisait bruire légèrement les feuilles du peuplier sur les bords de la route, de temps en temps les abois de quelques chiens de ferme retentissaient au loin.

Les prévisions de M^{me} Monneret ne s'étaient pas réalisées ; elle et sa nièce étaient seules, du moins elles le croyaient, et bien qu'elles n'eussent pas précisément peur, les deux femmes éprouvaient une sorte d'inquiétude vague qui naît de la solitude de la nuit : aussi se hâtaient-elles de rentrer. Marchant rapidement à côté l'une de l'autre, leurs yeux étaient fixés en avant pour voir au loin le danger, s'il venait à se présenter. Toutefois la plus grande partie du chemin s'était faite heureusement, et

serait commandée par le vice-amiral Persano, détaché auprès de lui, et maintenu sous ses ordres. Il a fait faire l'inventaire des bâtiments napolitains susceptibles d'être employés, et il a décidé que ces navires de guerre, au nombre de cinquante, seraient immédiatement armés en guerre. — Havas.

L'Espero, du 11, contient ce qui suit dans ses dernières nouvelles :

« Averti par des renseignements sûrs que les troupes autrichiennes grossissent tous les jours dans les localités d'au-delà du Pô, le gouvernement du roi a donné des ordres prompts et résolus pour se prémunir contre toute surprise. La condition intérieure de l'Autriche n'est certainement pas de nature à lui permettre sans danger de prendre part à la guerre qui menace d'éclater dans l'Etat pontifical ; mais, si elle voulait tenter cet effort suprême, elle entrerait en campagne par Borgoforte et sur le Pô, s'abstenant de passer le Mincio pour ne pas se mettre encore à dos la France. Le gouvernement du roi prépare les meilleures défenses sur la ligne de Ferrare et Plaisance. Néanmoins, il a été envoyé de nouvelles troupes avec de l'artillerie du côté du Mincio. »

Marseille, 15 septembre. — Une lettre de Naples, en date du 11 septembre, rapporte que des démonstrations ardentes ont eu lieu dans cette ville, et que beaucoup de prêtres et de moines fraternisent avec la population. Une ordonnance de police interdit de violenter les personnes pour leur faire crier : Vive Garibaldi !

Il y aurait de nombreuses désertions à Gaëte ; mais la plupart des soldats et des marins profitent de l'autorisation du dictateur qui leur permet de rentrer dans leurs foyers. Un enrôlement de volontaires a été ordonné.

M. Liborio Romano, ajoute la même lettre, sera nommé dictateur pendant que Garibaldi attaquera le général Lamoricière.

Dans une lettre adressée aux Palermitains, le dictateur déclare qu'il proclamera bientôt l'annexion, mais sur le sommet du Quirinal, quand tous les Italiens seront assis au même banquet.

Le marquis Bella est envoyé en mission en France.

Une réaction sanglante a eu lieu dans la ville d'Ariano ; mais les garibaldiens marchent contre.

Marseille, 15 septembre. — Les nouvelles de Rome, du 11, annoncent que le gouvernement a dû communiquer, le soir même, dans une réunion des cardinaux, la réponse à faite au marquis de la Minerva, et une circulaire diplomatique.

Le marquis de la Minerva est resté conquis à Civita-Vecchia.

Le drapeau tricolore italien a été arboré à Tivoli, à Genzano et à Subiaco, mais cette démonstration n'a pas été soutenue. Cependant de nombreux agents agitent la campagne romaine. M^r de Mérode est revenu de Frosinone, où il a fait arrêter sept promoteurs de troubles.

Le Journal de Rome dément officiellement l'ordre de pillage qu'on prétendait avoir été donné par le général de Lamoricière.

Turin 15, septembre. — Le général Fanti est entré hier à Pérouse. La ville a été prise après un vif combat dans toutes les rues. Les troupes ennemies se sont retirées dans la forteresse qui s'est rendue vers le soir. Nos troupes ont fait 1,600 prisonniers parmi lesquels se trouve le général Schmid. Nos pertes sont légères.

Trieste, 16 septembre. — De Pérouse à Rome et jusqu'aux frontières napolitaines, il n'y a plus de troupes pontificales, excepté les gendarmes.

Les troupes royales occupent Orvieto. Une dépêche reçue à Turin annonce que Frosinone, chef-lieu de la province romaine maritime, se serait insurgée contre le pape, et que les campagnes auraient suivi le mouvement insurrectionnel. M. de Mérode est parti pour étouffer ce mouvement.

Le parlement de Turin est convoqué pour le 2 octobre. — Havas.

Nous empruntons au Pays la correspondance particulière suivante :

Rome, 11 septembre. — La petite ville d'Urbino est aujourd'hui occupée par les volontaires de Garibaldi ; c'est dans la matinée du 10 que ces derniers sont venus soulever la population et arborer le drapeau tricolore. Le capitaine de gendarmerie pontificale a bravement lutté et n'a cédé qu'après avoir perdu le plus grand nombre de ses hommes, qui tous ont combattu pour défendre la cause qu'ils avaient juré de servir. Neuf de ces braves ont trouvé la mort dans cette affaire.

Aucune résistance sérieuse n'avait été préparée par le général de Lamoricière pour les petites villes de la frontière napolitaine, qui ont ces derniers jours été soustraites au pouvoir du Saint-Père. Ces points avaient été laissés en dehors de la ligne de défense tracée par le général, et vous savez qu'il cherche à ne pas diviser son armée, afin de voir tout par lui-même et de diriger l'action.

On assure que le général, retenu au lit depuis plusieurs jours, n'ayant pu lui-même surveiller un mouvement ordonné aux troupes de la Cattolica, le chef placé provisoirement à la tête aurait, par ignorance, fait franchir la limite des Etats et qu'une prompt manœuvre de retraite a heureusement évité un combat que la rencontre des postes piémontais allait engager.

Des ordres venus de Terni, où se trouve en ce moment M. de Mérode, le pro-ministre des armes, ont fait partir de Rome, le 9 de ce mois, un détachement de garde Palatine chargé d'escorter des pièces d'artillerie et des munitions jusqu'à Frosinone et Genzano. C'est la deuxième fois, depuis sa réorganisation, que la garde urbaine est appelée à ce genre de service, pour lequel on inscrit seulement ceux qui s'offrent volontairement.

Au retour, chaque soldat reçoit une médaille en argent.

Le parti unitaire a fait grand bruit du soulèvement de quatre à cinq mille travailleurs du chemin de fer de Naples à Rome. Rien de bien extraordinaire n'a eu lieu dans les chantiers, mais comme presque tous ces ouvriers sont Napolitains, la nouvelle du départ du roi et de l'entrée de Garibaldi à Naples au milieu d'une foule empressée à l'accueillir, ne pouvait être re-

que foidement et le travail a été un peu suspendu, sans qu'il y ait à craindre que cette interruption se prolonge.

Les cardinaux réunis ce matin en consistoire ont demandé le licenciement de l'armée pontificale, appuyant leur proposition sur l'état des finances et sur l'impuissance de cette armée dont le général de Lamoricière ne pensait obtenir un résultat favorable qu'avec l'appui de l'Autriche et l'aide de l'armée napolitaine.

— Les troupes françaises à Rome et à Civita-Vecchia reprennent la dénomination de division d'occupation d'Italie. Cette division est ainsi composée :

M. le général comte de Goyon, commandant.
1^{re} brigade. — Général de Noué. — 25^e régiment d'infanterie, colonel Floyd. — 40^e régiment d'infanterie, colonel Peyssard. — 20^e bataillon de chasseurs à pied, commandant Lepage des Longchamps.

2^e brigade. — Général Lidonet. — 7^e régiment d'infanterie, colonel de Maussion. — 62^e régiment d'infanterie, colonel Aymard.

Cavalerie. — Demi-escadron du 4^e régiment de hussards.

Artillerie. — 4^e et 7^e batteries du 16^e régiment d'artillerie monté ; 4^e compagnie du 4^e escadron du train d'artillerie ; 4^e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Génie. — 3^e compagnie du 2^e bataillon du 2^e régiment du génie.

Le 7^e régiment d'infanterie, le demi-escadron de hussards et la 7^e batterie du 16^e régiment d'artillerie ont dû s'embarquer le 15 à Toulon pour Civita-Vecchia. — Havas.

On communique au Moniteur une lettre datée du camp de Tché-Fou qui donne des détails intéressants sur les premières dispositions du corps expéditionnaire de Chine :

« Camp de Tché-Fou, le 8 juillet 1860.

» Vous savez que nous sommes débarqués ici le 9 juin par un temps fort brumeux, une pluie pénétrante et sans trouver aucune résistance. Les Chinois se jetèrent à nos genoux et s'enfuirent en répandant l'alarme.

» La population des villages voisins émigra en masse, et il fallut toute la fermeté du général Colineau pour vaincre, petit à petit, la terreur que notre pantalon rouge inspirait. Maintenant la confiance renaît ; la ville de Hien-Taï, interdite aux hommes de troupe, se repeuple, et le commandant de place, M. Delaplane, chef de bataillon au 101^e, y maintient, de concert avec l'autorité chinoise, une police sévère. On a purgé la ville et les environs d'une masse de vagabonds qui exploitaient la terreur inspirée par les barbares pour piller leurs compatriotes et nous vendre le fruit de leurs déprédations au détriment de notre réputation. On en a exécuté quelques-uns, mis un grand nombre à la cangue, de sorte que nous pouvons aujourd'hui reconnaître l'honnête Chinois du voleur ou du galérien, par suite de l'excellente mesure qui prive de

déjà elles apercevaient à quelques minutes de distance leur petite habitation, lorsque tout-à-coup M^{me} Monneret poussa un cri d'effroi et s'arrêta toute tremblante en s'accrochant aux vêtements de Louise. Elle venait d'apercevoir à cinquante pas au-devant d'elle une ombre qui, après s'être détachée d'un des arbres qui bordaient le chemin venait droit à elles.

— Louise, nous sommes perdues ! dit-elle d'une voix entrecoupée.

Louise s'arrêta en se serrant contre sa tante sans que la frayeur lui permit de dire un mot.

Les deux femmes attendirent.

Un homme, en effet, caché par les arbres, traversait la route en se dirigeant vers les deux femmes.

Il ne serait cependant pas exact de dire que cet objet de leurs craintes s'avancait droit vers elles, c'était au contraire au milieu de festons nombreux et d'hésitations caractéristiques qu'il approchait tout en faisant des gestes incohérents. Ce n'était pas un voleur, mais bien un homme ivre, espèce au moins aussi dangereuse pour deux femmes seules à cette heure dans la campagne.

Lorsqu'il ne fut plus qu'à quelques pas des deux femmes immobiles comme des statues, l'ivrogne les aperçut.

— Tiens, tiens, s'écria-t-il d'une voix enrouée, v'là des poulettes. Ohé !

Et, s'arrêtant en face de Louise et de sa tante, il poussa un de ses éclats de rire qui ne présagent rien de bon. C'était un homme d'environ quarante ans, dont la face lourde, les yeux éteints, le rire épais, indiquaient les

grossiers instincts et une vie depuis longtemps adonnée à l'ivrognerie.

Il était vêtu d'une blouse de toile blanchâtre salie par le vin et la boue ; une mauvaise casquette posée sur le derrière de la tête laissait voir un front étroit couvert de cheveux en désordre.

Le drôle jeta d'abord un coup-d'œil sur M^{me} Monneret, et fit avec le bras un geste intraduisible en laissant échapper de ses lèvres un sifflement de mépris.

— Psitt ! la vieille, au rancart ! l'âge a droit au respect... Puis ses yeux se portèrent sur Louise, qui cherchait un abri derrière sa tante.

— Oh ! oh ! poupoule ; nous allons donc baiser papa, vilain loup ! sacrédié ! c'est qu'elle est jolie tout de même, je vais la croquer.

Et riant aux éclats, il s'avança vers Louise en écartant vivement M^{me} Monneret.

La jeune fille, immobile et pâle, se sentait évanouir sa tante appelait au secours, et saisissant la blouse du misérable, essayait vainement de l'arrêter.

Celui-ci, sans se préoccuper des efforts de la pauvre femme, continuait son monologue idiot entrecoupé de ce rire bestial des ivrognes et disait en cherchant à prendre la main de Louise :

— Il l'embrassera... il ne l'embrassera pas !

L'alternative n'était pas douteuse : la jeune fille au contract de cette main grossière poussa un cri.

Tout-à-coup un homme qu'aucun des trois personnages n'avait aperçu s'élança avec rapidité, saisit cet homme

à la gorge et le force à lâcher la jeune fille.

— Misérable coquin qui insulte des femmes, nous allons voir si tu seras aussi brave avec moi !

Sous cette étreinte vigoureuse l'ivrogne recule de quelques pas.

— Ah ! nom de nom ! en v'là d'une autre à présent... voulez-vous me lâcher, tonnerre ! vous m'étranglez !...

Mais l'inconnu serrait plus fort, tout en entraînant l'ivrogne vers les fossés remplis d'eau vaseuse qui bordaient la route.

— Ah ! brigand, tu ne veux pas me lâcher ! dit le bandit en fouillant dans sa poche ; attends, attends, je vais faire ton affaire !

L'inconnu comprit que son adversaire cherchait un couteau, et l'idée du danger qu'il courait lui prêtant des forces nouvelles, il étreignit violemment le cou du misérable, dont la face s'empourpra et les yeux s'injectèrent de sang. Puis, malgré une résistance très-vive, il le poussa rudement dans le fossé. L'homme tomba et s'embourba à moitié dans la vase infecte et poussant des hurlements de fureur.

Aussitôt débarrassé de ce drôle, le jeune homme dont l'intervention avait si à propos délivré M^{me} Monneret et Louise revint vers ces dames immobiles sur la route et encore en proie à la plus vive terreur.

Nos lecteurs auront deviné sans doute quel était l'homme à qui elles étaient redevables d'un si grand service.

(La suite au prochain numéro.)

la queue tout individu condamné par sentence judiciaire.

» Notre marché abonde en légumes de toute sorte ; oseille, choux, ignames, navets, etc., puis des poules, des œufs, des porcs, quelques rares moutons. On y trouve aussi des étoffes de coton, des aiguilles, des meubles, des glaces et un affreux tabac. C'est un brouhaha continuel des cris : *Eh ! dis donc, combien ! combien !* poussés par les Chinois pour appeler notre attention. Le changeur qui vend 7 fr. 50 la piastre mexicaine donnée au soldat pour 5 fr. 37 et que le trésor de l'armée nous prend pour 5 fr. 65, nous prouve que plus nous avancerons, plus nous aurons de difficultés d'échange ; il crie aussi *combien ! combien !* tout comme le porteur qui, pour quelques sapèques, se charge des plus lourds fardeaux. Il y a d'ailleurs au marché nos gendarmes, des sous-officiers qui font fonctions de commissaires, puis la police indigène à la houpe rouge.

» Les Chinois retiennent les français avec beaucoup de facilité et savent déjà presque tous compter avec nous. Ils prononcent bien les mots usuels, mais la consonnance de la lettre *r* leur paraît d'une difficulté inouïe à prononcer, et aussi la changent-ils en *l*, comme nos bambins : *flançais, mandalins, etc.* »

FAITS DIVERS.

VOYAGE DE LL. MM. L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous rétablissons aujourd'hui le texte de la dépêche arrivée trop tard hier pour être publiée en entier :

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés en rade d'Ajaccio dans la matinée et ont débarqué à midi. Leurs Majestés ont été reçues par les autorités du département entier, et le maire d'Ajaccio, suivant l'usage, a remis à l'Empereur les clefs de la ville.

M. le sénateur Pietri a présenté le conseil général, et, dans une chaleureuse allocution, s'est fait l'interprète du dévouement inaltérable de ce pays qui fut le berceau de la dynastie napoléonienne et dont la fidélité a survécu sans défaillance et sans tache aux malheurs des temps. Lorsque l'Empereur a répondu à son tour et parlé des sentiments d'affection sympathie et des religieux souvenirs qui le rattachaient à la Corse, une immense acclamation a retenti, et l'enthousiasme de ces montagnards, venus de tous les points de l'île, comme pour un pèlerinage, n'a plus connu de bornes.

L'Empereur et l'Impératrice ont été conduits à leur palais au milieu d'une foule ardente, entourant la voiture, battant des mains avec frénésie et cherchant, pour ainsi dire, par son accueil passionné, à faire oublier toutes les réceptions magnifiques dont, pendant leur grand voyage, Leurs Majestés n'ont cessé d'être l'objet. Ce soir, grand dîner auquel sont conviées toutes les notabilités de la Corse, et feu d'artifice tiré à la villa Baciocchi. Demain à midi, Leurs majestés seront en route pour Alger.

— On écrit au *Moniteur* :

Ajaccio, le 15 septembre 1860. — Leurs Majestés sont descendues à terre à neuf heures pour aller visiter la cathédrale. Elles sont retournées à bord de l'*Aigle* à dix heures. L'enthousiasme des populations a dépassé encore celui d'hier. L'escadre impériale a pris le large à midi. La santé de Leurs Majestés est excellente.

— Les journaux espagnols parlent d'une entrevue qui aurait lieu à Palma (îles Baléares) entre la reine Isabelle et LL. MM. à leur retour d'Alger. Le bruit ne paraît pas mériter confiance, aucun changement n'ayant eu lieu dans le programme officiel du voyage de Leurs Majestés. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1860.

Nous commençons aujourd'hui à emprunter aux procès-verbaux du Conseil général les parties qui nous semblent de nature à intéresser le public de notre localité. Mais nous devons d'abord remercier le Conseil de l'autorisation gracieuse qu'il veut bien nous accorder de reproduire ces extraits.

Le Conseil, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa 2^e commission, vote successivement et sans discussion les crédits ci-après.

Pour travaux d'entretien de divers bâtiments départementaux, savoir :

Hôtel de la sous-préfecture de Saumur, 500 fr.
Tribunal civil de première instance de Saumur, 350 fr.

Maison de correction et d'arrêt de Saumur, 450 fr.

Caserne de gendarmerie de Saumur, 400 fr.

Le Conseil vote également sans discussion :

Pour les courses de Saumur, 1,200 fr.

Parmi les vaccinateurs qui se sont le plus distingués en 1859, nous trouvons M^{me} Gallé, sage-femme à Saumur.

Une somme de 1,135 fr. 40 c. a été distribuée aux vaccinateurs à titre d'encouragement.

Un membre de la 2^e commission expose que le conseil d'arrondissement de Saumur demande, comme amélioration complémentaire des travaux de restauration qui viennent d'être terminés à la sous-préfecture, la peinture de l'escalier du service des bureaux correspondants avec le cabinet de M. le Sous-Préfet, ainsi que la rectification du pavage de la cour d'honneur, incomplet et en mauvais état. L'urgence de ces réparations est incontestable et un crédit de 509 fr. 40 c. est nécessaire pour leur exécution, suivant le devis de l'architecte.

Le Conseil, conformément aux dispositions de M. le Préfet et à l'avis de sa 2^e commission, vote le crédit de 509 fr. 40 c.

La décoration intérieure des bâtiments du tribunal de Saumur, et surtout de la salle d'audience, exige des dépenses urgentes et indispensables, notamment pour les tentures en étoffe qui sont déchirées, et pour les peintures qui ont besoin d'être refaites ou rafraîchies.

Un crédit de 951 fr. 80 c. est demandé pour ces travaux de décoration et de remplacement de tentures. La 2^e commission propose de réduire à 757 fr. 30 c., en substituant à l'étoffe de damas de laine indiquée pour les tentures par l'architecte, une étoffe de reps qu'elle croit moins coûteuse et d'un meilleur usage.

Le Conseil adopte la proposition de sa 2^e commission et vote pour ces travaux un crédit de 757 fr. 80 c.

Le Conseil vote ensuite, sans discussion :

7,000 fr., comme les années précédentes, pour subvention aux comices agricoles de Maine-et-Loire, qui sont au nombre de 15.

500 fr. pour la Société de viticulture de Saumur ; — l'acclimatation de cépages hâtifs par cette société ayant produit déjà d'utiles résultats

500 fr. pour l'orphelinat dirigé à Saumur par M^{lle} Buffard, dite en religion sœur Constance, qui continue à rendre les services les plus utiles.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

M^{me} la duchesse d'Albe, sœur de l'Impératrice, a succombé dimanche à la grave maladie dont elle était depuis longtemps atteinte.

Une dépêche télégraphique privée venue par Turin annonce que des troubles ont éclaté à Subiaco, à Tivoli et à Albano, villes situées à quelques kilomètres de Rome. Cette nouvelle est inexacte. Les Français ont à Tivoli un hôpital de convalescents, sur lequel flotte notre drapeau, et des troubles n'ont pas éclaté dans la banlieue de Rome, où sont situées les villes que désigne la dépêche en question.

Le télégraphe électrique est interrompu entre Rome et la France par les Marches et l'Ombrie.

On croit que le général en chef de l'armée pontificale est à Spolète, séparé de sa base d'opération qui est Ancône, et par conséquent hors d'état de faire une défense sérieuse.

D'après les nouvelles reçues à Turin, le général Cialdini aurait occupé les formidables positions de Torre di Jesi d'Osimo et de Castelfidardo, mettant ainsi une barrière entre Ancône et le général Lamoricière qui voulait y envoyer des troupes. D'après les mêmes nouvelles, la ville de Todi se serait insurgée, aurait chassé les gendarmes pontificaux et aurait constitué un gouvernement provisoire au nom de Victor-Emmanuel — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 15 septembre.

Revue politique de la semaine. — Voyage de Leurs Majestés. — Excursion de Leurs Majestés à la mer de Glace. — Procession de Notre-Dame de Saint-Luc, à Bologne. — Inauguration de la statue de Notre-Dame de France. — Causerie dramatique. — En canot (suite). — Chronique littéraire. — La semaine des courses à Bade. — Mozart et Salieri. — Les deux filles de M. Dubriol. — Bibliographie. — Un mois au convent (suite). — Abd-el-Kader (suite). — La Clef des champs.

Gravures : Voyage de LL. MM. ; l'Empereur et l'Impératrice au moment de s'embarquer pour assister à la fête vénitienne d'Annecy. — Première représentation à l'Odéon du *Parasite*. — Procession de Notre-Dame de France. — Inauguration, dans la ville du Puy, de la statue colossale de Notre-Dame de France (quatre dessins). — Arc de triomphe élevé à Thonon. — Leurs Majestés examinant l'emplacement du port de Thonon, décrété par

l'Empereur. — Costume de l'Impératrice pour l'excursion à la mer de Glace. — Vue générale de la vallée de Chamounix. — Leurs Majestés se rendant à la mer de Glace. — Excursion sur la mer Glace. — Entrée de Leurs Majestés à Grenoble.

Supplément : Arrivée de Leurs Majestés à la préfecture de Grenoble. — Le cortège Impérial. — Départ de Leurs Majestés de Grenoble. — Visite de Leurs Majestés au château impérial de Marseille. — Réception de Leurs Majestés à la préfecture de Marseille. — L'Été en 1860. — Rébus.

AVIS.

La Maison de banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la banque de France, avec 1 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs et à nos lectrices le vinaigre anglais de Chalmrin de Rouen, importation précieuse pour les soins hygiéniques de la toilette. Il a si bien établi sa supériorité sur tous les vinaigres destinés à cet usage, qu'il est aujourd'hui le type de la mode. Ses propriétés multiples et réelles, ses qualités utiles et incontestables, son parfum doux et suave lui ont valu les suffrages de nos élégantes ; aussi figure-t-il maintenant sur toutes les tables de toilette. (453)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment Boyer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts : à Angers, MENIÈRE, ph. ; à Cholet, BONTEMS, ph. (255)

TAXE DU PAIN du 16 Septembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.

Marché de Saumur du 15 Septembre.

| | | | |
|----------------------------------|-------|-----------------------------|-------|
| Froment (hec. de 77 k.) | 20 76 | Huile de lin | 50 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. | 19 93 | Paille hors barrière | 48 — |
| Seigle | 12 80 | Foin . . . id. | 52 96 |
| Orge | 12 — | Luzerne (les 730 k.) | 34 60 |
| Avoine (entrée) | 9 73 | Graine de trèfle | 37 50 |
| Fèves | 13 60 | — de luzerne | — |
| Pois blancs | 26 — | — de colza | 23 — |
| — rouges | 24 — | — de lin | 30 — |
| Cire jaune (30 kil) | 240 — | Amandes en coques | — |
| Huile de noix ordin. | 70 — | (l'hectolitre) | — |
| — de chenevis | 50 — | — cassées (50 k.) | — |

COURS DES VINS (1).

BLANCS.

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|---------|
| Coteaux de Saumur..... | 1 ^{re} qualité | 150 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 135 à » |
| Ordinaires, environs de Saumur, | 1 ^{re} id. | 105 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 90 à » |
| Saint-Léger et environs..... | 1 ^{re} id. | 100 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 90 à » |
| Le Puy-Notre-Dame et environs.. | 1 ^{re} id. | 90 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 85 à » |
| La Vienne..... | | 75 à 80 |

ROUGES.

| | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------|
| Souzay et environs..... | | 115 à 140 |
| Champigny, 1858..... | 1 ^{re} qualité | 250 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 200 à » |
| Id. 1859..... | 1 ^{re} id. | 200 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 150 à » |
| Varrains, 1858..... | | 140 à 160 |
| Id. 1859..... | | 110 à 150 |
| Bourgueil, 1858..... | 1 ^{re} qualité | 160 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 140 à » |
| Id. 1859..... | 1 ^{re} id. | 145 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 115 à » |
| Restigny | | 115 à 125 |
| Chinon, 1858..... | 1 ^{re} qualité | 150 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 120 à » |
| Id. 1859..... | 1 ^{re} id. | 120 à » |
| Id. | 2 ^e id. | 110 à » |

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 67 85

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 95 20.

BOURSE DU 17 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUÉGNON.

Les créanciers de la faillite du sieur Honoré GUÉGNON, boucher à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 19 courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal,
(454) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUBRY.

Les créanciers de la faillite du sieur AUBRY, marchand de nouveautés à Saumur, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le mardi 16 octobre prochain, à onze heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(455) TH. BUSSON.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 septembre 1860, à onze heures du matin, en une maison, située au bourg du Coudray, il sera, par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} veuve Mathurin FOURNIER, décédée, requête de ses enfants.

On vendra :

Lits complets, batterie de cuisine, armoires, argenterie, chaises, draps, buffets et différents autres bons objets. La vente aura lieu au comptant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 14 octobre 1860, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Appartenant à M^{me} veuve CAMAIN et à ses enfants,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, actuellement occupée par MM. Chaslon, marchand de chevaux, Raisin, serrurier, et autres.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 septembre 1860, à onze heures, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, au château de la Coutancière, près la commune de Brain-sur-Allonnes, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M^{me} LOUISE-ADELE DE LAUNAY DE LA MOTHAYE, veuve de M. HENRY DE MARCONNAY, propriétaire.

Il sera vendu :

Fauteuils Louis XVI, piano, secrétaire, commode, lits, couettes, table de salle à manger à quarante couverts, chaises, tables, quantité de fil; beaucoup de planches, madriers, chevrons, lambourdes, bois de corde et autres; foin, avoine; vin rouge en dames-jeannes et en bouteilles; batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A L'AMTAGE,

UNE JOLIE MAISON de campagne,

commune et bourg du Coudray, à 8 kilomètres de Saumur,

et une

FERME ET SES DÉPENDANCES

Avec 1 hectare 72 ares de bois; 4 hectares 62 ares 23 centiares de pré, et 36 hectares de terre et vigne.

S'adresser, pour traiter et prendre des renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, et à M. DE VALLOIS, propriétaire, rue du Petit-Thouars, à Saumur. (403)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE JOLIE MAISON,

Située rue de l'Hôtel-Dieu.

Cette maison consiste en: au rez-de-chaussée, cinq pièces; au 1^{er} étage, quatre chambres; vastes greniers sur le tout; cave, cour, jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (444)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

Ensemble ou séparément,

1^o LE CHATEAU DE JOREAU, près Gennes, avec les cours, jardins, étang et bassins, qui y sont contigus, contenant environ 1 hectare 50 centiares;

2^o De 10 à 15 hectares de terrain, près le château, pouvant être utilisés en partie pour un établissement d'horticulture et pour plantation de vignes;

3^o Le droit exclusif de chasse sur toute la propriété de Joreau, d'une étendue de 365 hectares, dont 220 hectares se tiennent;

4^o Deux carrières de tuffeaux qui pourraient être pratiquées avec succès: l'une dans le coteau adossé au château, à proximité de la route départementale et de la Loire; l'autre dans le coteau des Bois-d'Avort, sur la route de grande communication n^o 20, de Gennes à Martigné.

S'adresser, pour visiter les objets, au sieur MIAULT, garde particulier, au château de Joreau, et pour traiter, soit à M. FAUGERON, expert à Saint-Georges-sur-Loire, soit à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (442)

Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

Il a été perdu lundi dernier, à la sortie du Carrousel, rue Beaurepaire, depuis la rue d'Orléans jusqu'à la rue de la Fidélité, un mouchoir de poche en batiste brodée sur le bord, avec un chiffre brodé C. B.

La personne qui a trouvé ce mouchoir est priée de le rapporter au bureau du journal, où elle recevra 5 francs de récompense. (449)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

LE

COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles: — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes: causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D^r L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

est le meilleur marché de tous les journaux à gravures comiques: il publie dans l'année plus de DEUX MILLE CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, CROQUIS MILITAIRES, PARODIES DE PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, PORTRAITS-CHARGES DE TOUTES LES CÉLÉBRITÉS DU MOMENT, etc., etc., etc., et ne coûte que 17 fr. pour l'année entière; de plus, l'abonné reçoit gratis, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS, journal de grandes illustrations sérieuses, paraissant tous les mois. Pour les établissements publics, ce sont donc deux journaux à mettre sur les tables, et ces deux journaux coûtent seulement 17 fr. — On souscrit en adressant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,